

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

QU'EST-CE QUE LA VAE ?

PRÉREQUIS

Savoir lire, écrire, compter.

Comptabiliser un nombre d'heures de travail équivalent à une année à temps plein pour prétendre à la recevabilité.

La VAE s'inscrit dans une démarche de valorisation des personnes par la reconnaissance de leurs compétences. Elle doit permettre à un candidat de convertir son expérience professionnelle en une certification.

Ainsi, toute personne, à condition de justifier d'un an d'expérience à temps plein en lien avec le diplôme visé, peut faire valider ses compétences pour acquérir tout ou partie d'un diplôme ou d'un titre à finalité professionnelle correspondant à l'activité exercée.

Avant de débiter une procédure VAE, il est nécessaire de bien préciser son projet professionnel et de choisir la certification la plus adaptée.

LA VALIDATION

Totale ou partielle, elle est effectuée par le jury du diplôme qui se prononce au vu d'un dossier constitué par le candidat et d'un entretien avec ce dernier. Il vérifie si le candidat possède les compétences, les aptitudes et connaissances exigées pour l'obtention du titre ou du diplôme. En cas de validation partielle, le jury indique la nature des connaissances et aptitudes devant faire l'objet d'un contrôle complémentaire dans les 5 ans suivant sa décision.

PRINCIPALES ÉTAPES DE LA DÉMARCHE

- Retrait du dossier de recevabilité de la demande (livret 1) auprès de l'organisme certificateur, constitution et dépôt du dossier complet
- Décision sur la recevabilité de la demande du candidat à la VAE, au regard des conditions d'éligibilité définies par la loi
- Si la recevabilité est acquise, constitution d'un dossier par le candidat qui retrace précisément son expérience
- Entretien avec le jury et mise en situation pour certaines certifications

L'ACCOMPAGNEMENT

L'accompagnement comprend :

- Une aide méthodologique à la description des activités et de l'expérience du candidat correspondant aux exigences du référentiel de la certification visée
- La formalisation de son dossier de validation (livret 2)
- La préparation de l'entretien avec le jury et le cas échéant à la mise en situation professionnelle

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Travail en petits groupes. Mises en situation.

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

ASSISTANT DE VIE AUX FAMILLES (ADVF)

PRÉREQUIS

Savoir lire, écrire, compter

Comptabiliser un nombre d'heures de travail équivalent à une année à temps plein pour prétendre à la recevabilité.

LE MÉTIER D'ASSISTANT DE VIE AUX FAMILLES

L'ADVF intervient ponctuellement ou régulièrement pour faciliter la vie quotidienne de personnes dites « fragilisées » comme les personnes âgées, malades ou handicapées, de familles avec de jeunes enfants ou tout simplement de toute personne qui les sollicite.

Cela se traduit par des services tels que l'assistance pour l'hygiène corporelle, l'alimentation, les déplacements, le bien-vivre dans la société, la prise en charge de leurs jeunes enfants, l'entretien de leur cadre de vie.

L'ADVF assure ses fonctions de façon autonome et s'adapte à des contextes familiaux différents. Il veille à prendre en compte la personne dans sa globalité, à établir des relations interpersonnelles tout en maintenant la distance professionnelle nécessaire et à respecter la vie privée des personnes aidées. Il favorise l'autonomie des personnes aidées. Il intervient dans le respect des règles de sécurité en prévenant les différents risques. En cas d'urgence, il applique des consignes de sécurité et alerte. Il intervient dans un champ de compétences bien défini en veillant à ce que les limites ne soient pas dépassées.

L'ADVF est en contact direct avec la personne aidée, qu'elle soit adulte ou enfant, et/ou avec la famille. Selon la situation de la personne, il peut intervenir en complémentarité avec des professionnels de la santé, des travailleurs sociaux et d'autres aides à domicile.

Le titre ADVF est composé de trois certificats de compétences professionnelles :

- CCP1 : entretenir le linge et le logement d'un particulier
- CCP2 : accompagner les personnes dans les actes essentiels du quotidien
- CCP3 : relayer les parents dans la prise en charge de leurs enfants à domicile

PUBLIC

Tout public.

COMPÉTENCES VISEES

Obtenir le titre ADVF.

L'ACCOMPAGNEMENT

Dans le cadre de l'accompagnement à la VAE, trois étapes sont nécessaires :

- Le repérage des activités et des compétences (1^{ère} séquence en groupe entier)
- La formalisation des savoir-faire dans le dossier (2^{ème} et 3^{ème} séquences en sous-groupe)
- La préparation à la mise en situation professionnelle et à l'entretien avec le jury (4^{ème} séquence en sous-groupe)
- Validation du titre ADVF dans un appartement pédagogique

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Travail en petits groupes.

Mises en situation.

Utilisation de l'appartement pédagogique du centre Adyfor, indispensable à l'obtention de l'habilitation.

Session INTRA

Durée 20 heures

Profil du formateur Travailleur social intervenant sur la formation ADVF

Effectif 6 à 8 candidats par groupe

Adaptation possible du parcours (à voir avec notre référent handicap)

Tarif 52 € / heure / candidat

Contact siffly@un.admr.org

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

▶ ACCOMPAGNANT EDUCATIF
ET SOCIAL (DEAES)

PRÉREQUIS

Savoir lire, écrire, compter
Comptabiliser un nombre d'heures de
travail équivalent à une année à temps
plein pour prétendre à être recevable.

LE MÉTIER D'ACCOMPA- GNANT ÉDUCATIF ET SOCIAL

L'accompagnant éducatif et social réalise une intervention sociale au quotidien visant à compenser les conséquences d'un handicap, quelles qu'en soient l'origine ou la nature. Il prend en compte les difficultés liées à l'âge, à la maladie, au mode de vie, ou les conséquences d'une situation sociale de vulnérabilité, pour permettre à la personne d'être actrice de son projet de vie.

Il accompagne les personnes tant dans les actes essentiels de ce quotidien que dans les activités de vie sociale, scolaire et de loisirs.

Il veille à l'acquisition, la préservation ou à la restauration de l'autonomie d'enfants, d'adolescents, d'adultes, de personnes vieillissantes ou de familles, et les accompagne dans leur vie sociale et relationnelle.

Ses interventions d'aide et d'accompagnement contribuent à l'épanouissement de la personne à son domicile, en structure et dans le cadre scolaire et social.

Le DEAES constitue le premier niveau de qualification dans le champ du travail social et se compose d'un socle commun et de trois spécialités :

- Accompagnement de la vie à domicile
- Accompagnement de la vie en structure collective
- Accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire

PUBLIC

Tout public.

COMPETENCES VISEES

Obtenir le DEAES.

L'ACCOMPAGNEMENT

Dans le cadre de l'accompagnement à la VAE, quatre étapes sont nécessaires :

- Présentation du diplôme et de la démarche de VAE, aide au remplissage du livret 1
- Le repérage des activités et des compétences (1^{ère} séquence en groupe entier)
- La formalisation des savoir-faire dans le dossier (2^{ème} et 3^{ème} séquences en sous-groupe)
- La préparation à la soutenance orale (4^{ème} séquence en sous-groupe)

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Travail en petits groupes.

Mises en situation.

Session INTRA

Durée 24 heures

Profil du formateur Travailleur social intervenant sur la formation AES

Adaptation possible du parcours (à voir avec notre référent handicap)

Effectif 10 candidats par groupe

Tarif 52 € / heure / candidat

Contact siffly@un.admr.org

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

TECHNICIEN DE L'INTERVENTION
SOCIALE ET FAMILIALE
(DETISF)

PRÉREQUIS

Savoir lire, écrire, compter
Comptabiliser un nombre d'heures de
travail équivalent à une année à temps
plein pour prétendre à la recevabilité.

LE MÉTIER DE TECHNICIEN DE L'INTERVENTION SOCIALE ET FAMILIALE

Héritiers des travailleuses familiales du milieu du 20^e siècle, les techniciens de l'intervention sociale et familiale conservent de cette origine leur vocation à intervenir au domicile familial. Leur mission s'est toutefois élargie et précisée au fil des évolutions de leur formation.

Le TISF ne peut être confondu avec une aide à domicile. Son champ d'action est clairement centré sur les difficultés de la famille. Il peut être dépêché en soutien à des parents dans l'impossibilité temporaire de faire face au quotidien, en cas par exemple d'hospitalisation d'une mère célibataire ou de survenu d'un handicap. Il peut également intervenir dans le cadre de la protection de l'enfance.

Sur la base d'un plan d'intervention construit avec l'ensemble des acteurs qui interviennent auprès de la famille, le premier objectif d'un TISF est d'aider les membres du foyer dans les actes de la vie quotidienne (ménage, repas, aide à la toilette, aide aux devoirs...). Pédagogue, il conseille en matière de gestion du budget quotidien et transmet ses savoir-faire. Avec des personnes en voie de marginalisation, son action se double d'un soutien à l'insertion et à l'exercice de la citoyenneté, notamment en délivrant les droits et les devoirs et en contribuant à la mise en œuvre d'actions individuelles ou collectives. Avec des parents fragilisés, il peut accompagner l'exercice de la fonction parentale, par exemple en aidant à accueillir et prendre soin du nourrisson.

PUBLIC

Tout public.

COMPETENCES VISEES

Obtenir le DETISF.

L'ACCOMPAGNEMENT

Dans le cadre de l'accompagnement à la VAE, trois étapes sont nécessaires :

- Le repérage des activités et des compétences (1^{ère} séquence en groupe entier)
- La formalisation des savoir-faire dans le dossier (2^{ème} et 3^{ème} séquences en sous-groupe)
- La préparation à la soutenance orale (4^{ème} séquence en sous-groupe)

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Travail en petits groupes.

Mises en situation.

Session INTRA

Durée 24 heures sur 5 jours

Profil du formateur Travailleur social intervenant sur la formation TISF

Adaptation possible du parcours (à voir avec notre référent handicap)

Effectif 6 à 8 candidats par groupe

Prix 52 € / heure / candidat

Contact siffly@un.admr.org

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

AIDE-SOIGNANT (DEAS)

PRÉREQUIS

Savoir lire, écrire, compter
Comptabiliser un nombre d'heures
de travail correspondant aux activités
d'aide-soignant pour prétendre à la
recevabilité

LE MÉTIER D'AIDE-SOIGNANT

Sous la responsabilité de l'infirmier, l'aide-soignant s'occupe de l'hygiène et veille au confort physique et moral des malades. Au quotidien, il aide les patients à effectuer leur toilette et à s'habiller. Certains malades doivent rester à jeun avant une opération, d'autres suivent un régime particulier. Il vérifie donc les consignes avant de préparer les chariots de repas.

L'aide-soignant accompagne dans leurs déplacements les personnes privées d'autonomie. Il les aide à s'asseoir, à se nourrir, à sortir de leur lit. Son travail s'étend à certaines tâches d'entretien comme le changement de la literie et du linge, ainsi que le nettoyage et le rangement des chambres et des espaces de vie.

Contrairement à l'infirmier, l'aide-soignant ne donne pas de médicaments et n'effectue pas de soins médicaux. Installer une perfusion, par exemple, ne rentre pas dans ses attributions. En revanche, il participe à d'autres soins comme le changement de certains pansements et, est capable de mesurer les paramètres vitaux (pression artérielle, température, rythme respiratoire, mensurations...) en utilisant des outils spécifiques.

Le travail d'aide-soignant requiert résistance, force physique et délicatesse. Pour aider un malade à se repositionner dans son lit, pour l'aider à se lever ou à se déplacer, lorsqu'il est très affaibli ou sous perfusion, par exemple.

Trouver les mots justes pour apaiser un malade angoissé avant une intervention chirurgicale, pour persuader un enfant de s'alimenter ou pour informer ses collègues... la capacité à communiquer de l'aide-soignant est primordiale. Sans oublier une bonne dose de patience, de tact et un certain sens de l'écoute.

L'aide-soignant sait se rendre disponible et faire preuve d'initiative tout en s'impliquant dans un travail d'équipe. Souvent confronté à des personnes en souffrance, il est intégré à une équipe de soins, l'aide-soignant assiste l'infirmier dans les activités quotidiennes de soins. Il contribue au bien-être des malades, en les accompagnant dans tous les gestes de la vie quotidienne et en aidant au maintien de leur autonomie.

PUBLIC

Agent à domicile.

COMPETENCES VISEES

Obtenir le DEAS.

L'ACCOMPAGNEMENT

Dans le cadre de l'accompagnement à la VAE, trois étapes sont nécessaires :

- **Le repérage des activités et des compétences (1^{ère} séquence)**
- **La formalisation des savoir-faire dans le dossier (2^{ème} et 3^{ème} séquences)**
- **La préparation à la soutenance orale (4^{ème} séquence)**

En amont de cet accompagnement, le centre ADYFOR-ADMR propose un module de formation de 70 heures, reprenant des aspects théoriques et des exercices pratiques du référentiel de compétences de l'aide-soignant.

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Travail en petits groupes.

Mises en situation.

Session INTRA

Durée 24 heures sur 5 jours

Profil du formateur Infirmier

Adaptation possible du parcours (à voir avec notre référent handicap)

Effectif 6 candidats par groupe

Prix 52 € / heure / candidat

Contact siffly@un.admr.org